

COURS DE LANGUES
Secrétariat : Tél. 3127 (après-midis seulement)

COURS D'ANGLAIS REGULIERS

Les inscriptions à ces cours sont ouvertes dès maintenant pour le premier trimestre 91-92 :
(du 12 octobre au 18 décembre).

Ces cours s'adressent à toute personne travaillant au CERN ainsi qu'aux conjoints.

Pour vous inscrire, veuillez compléter un formulaire de "Demande de Formation" que vous pouvez obtenir auprès de votre secrétariat de division ou au "Bureau des Utilisateurs" (Bât. 61- R-020).

INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

ENVELOPPES DE CIRCULATION INTERNE

Si vous avez en stock des enveloppes de circulation interne, le Bureau du Courrier se charge volontiers de les récupérer pour les remettre en circulation.

Veuillez vous assurer qu'elles sont vides et les réunir en liasses au moyen d'un élastique ou d'une ficelle. Les messagers les collecteront dans votre boîte de courrier.

Merci d'avance.

Bureau du Courrier

**TRANSPORT PUBLIC
CERN / ST. GENIS-POUILLY / SERGY / THOIRY**

A partir du 24 août 1992, la ligne "Y" des Transports publics genevois reliant le CERN à St.-Genis-Pouilly sera remplacée par une nouvelle ligne "Y" franco-genevoise qui reliera Thoiry (France) à Blandonnet (Suisse, route de Meyrin), en passant par Sergy, St.-Genis-Pouilly, le CERN et l'Hôpital de la Tour (et vice versa).

Le matin et en fin d'après-midi des jours ouvrables, le bus circulera toutes les demi-heures, le reste du temps toutes les heures. Vous pouvez consulter les horaires, le trajet et les tarifs au "Users' Office" ou à la Réception (bâtiment 33). L'arrêt CERN – dans les deux sens – sera uniquement sur la route de Meyrin (à l'extérieur du parking).

Relations avec les Pays-hôtes
tél. 5152

COURS D'ANGLAIS A OPTION

3 cours d'anglais à option sont organisés.

- un cours d'écrit " rédiger des rapports et des textes techniques" (24 hrs).

Prix : 420 F.S

- un cours "faire des exposés" en réunions, séminaires, conférences.

(28-29 sept.1992 et 12-13 oct. 1992)

Prix : 450 F.S

- un cours pour réunions : conduire une réunion et/ou y participer.

(9-10 nov. 1992 et 23-24 nov.1992)

Prix : 450 F.S

INTERNAL CIRCULATION ENVELOPES

The Mail Office will collect and put back into circulation any surplus internal circulation envelopes which you may have.

Please ensure that the envelopes are empty and put them in bundles using bands or string. The messengers will collect them from your mail box.

Thank you in advance.

Mail Office

**PUBLIC TRANSPORT SERVICE
CERN / ST. GENIS-POUILLY / SERGY / THOIRY**

As from 24 August 1992, the Geneva Public Transport system (TPG) "Y" bus between CERN and St. Genis-Pouilly will be replaced by a new "Y" service between France and Geneva. The new "Y" bus will link Thoiry (France) and Blandonnet (route de Meyrin, Switzerland), via Sergy, St. Genis-Pouilly, CERN and La Tour hospital, in both directions.

The bus will run on working days every half-hour in the mornings and late afternoons and every hour during the rest of the day. The time tables, route and fares are available at the Users' Office or at Reception (Building 33). The bus will stop at CERN in both directions only on the route de Meyrin (outside the car park).

Relations with the Host States
Tel. 5152

AUSTRIA – ASSURANCE ACCIDENT POUR ELEVES ET ETUDIANTS

Austria Assurances SA avait lancé l'année passée, à titre d'essai, une assurance accident pour les élèves et étudiants du personnel du CERN qui répond aux normes de la législation genevoise respectivement aux exigences des diverses écoles privées.

Vu le succès et la forte demande, cette assurance est introduite de manière définitive, tout en apportant une amélioration fondamentale:

L'assurance accident pour élèves et étudiants est désormais valable quel que soit le lieu des études dans le monde entier et ceci autant pour le complément des frais de traitements (complément aux prestations prévues par la Convention d'assurance maladie CERN/AUSTRIA) que pour les capitaux en cas de décès ou invalidité.

Renseignements et inscriptions au Bureau AUSTRIA du CERN (tél. 2730).

Deux séances d'information auront lieu:

1. Le **mercredi 2 septembre 1992 à 17h00** avec présentation et discussion essentiellement en **anglais**.
2. Le **lundi 7 septembre 1992 à 17h00** avec présentation et discussion essentiellement en **français**.

Lors des deux séances, des questions pourront être posées et les réponses auront lieu dans les deux langues.

Assurance Maladie AUSTRIA
Tél. 2730

AUSTRIA – INSURANCE OF SCHOOLCHILDREN AND STUDENTS

Last year AUSTRIA Assurances S.A. launched an accident insurance scheme, on a trial basis, for the students and schoolchildren of members of the CERN personnel which was designed to fulfil the requirements of the Genevese legislation and of the various private schools.

The scheme was very successful and revealed a strong demand, and it has therefore been extended for the future, but with one fundamental improvement:

The accident insurance for students and schoolchildren is henceforth valid wherever in the world the studies take place, both as concerns the complement of medical treatment costs (additional to the benefits payable under the CERN/AUSTRIA health insurance scheme) and the capital payable in the event of death or disability.

Detailed information and application forms are available at the AUSTRIA office at CERN (tel. 2730).

Two information meetings will take place in the **Reception Conference Room, Building 33**:

1. on Wednesday, 2 September 1992 at 5 p.m., mainly in English;
2. on Monday, 7 September 1992 at 5 p.m., mainly in French.

At both meetings, questions may be asked and will be answered in both languages.

AUSTRIA Health Insurance
Tel. 2730

TRAVAUX

Des travaux d'amélioration et de modification de la route FERMI occasionneront une gêne momentanée de la circulation du 20 août 1992 au 20-septembre 1992.

Nous comptons sur votre compréhension et nous vous remercions.

ST/CE

PERDU

Une paire de lunettes de vue, monture noire, genre Ray-Ban. Probablement perdue au bâtiment 14, le lundi 11 ou mardi 12 août.

René Piccarreta / ECP
Tél. 7391

MULTI-JOURNEY BUS TICKETS

The Users' Office has available a limited supply of multi-journey bus tickets for use on the Transports Publics Genevois (TPG). They cost :

11 SF for 6 journeys

20 SF for 12 journeys

These tickets have been obtained following requests from Users via ACCU, and are available for a trial period. If this is successful, they will become a regular feature of the Users' Office services.

RAPPEL

CENTRAL TELEPHONIQUE

De nouvelles dispositions ont été prises en vue d'optimiser les prestations offertes par le nouveau central téléphonique mis en service en juillet 1990.

Ces dispositions visent pour l'essentiel à libéraliser l'octroi de lignes téléphoniques avec accès direct au réseau longue distance, en vue d'améliorer les prestations et, en même temps, réduire les coûts de fonctionnement du central téléphonique.

Tout utilisateur, dûment autorisé par son Chef de Division ou de Team, pourra contacter la Division ST (Service du Téléphone int. 7315 ou 2227) aux fins d'obtenir l'accès direct hors de la zone locale (0 et 10). Tout bénéficiaire d'un tel accès pourra disposer de la garantie d'utilisation exclusive de son poste, via un numéro d'identification personnel (PIN code).

Le coût de toutes communications téléphoniques échangées hors de la zone locale (0 et 10) sera, à dater du 1er septembre 1992, à la charge des usagers. Cette disposition sera applicable, quels que soient le coût, la durée ou le moyen (accès direct ou standard téléphonique) par lequel les appels sont obtenus.

Les modalités de facturation mensuelle, agréées par le Comité de Liaison Administrative, visent à garantir la transparence de la facturation et le respect de la confidentialité des données (les numéros de téléphone figurant sur les justificatifs seront amputés des trois derniers digits significatifs).

La part du budget central des communications, qui était jusqu'ici affectée à la couverture de ce type de dépenses sera redistribuée aux Divisions. Les actuelles dispositions régissant les appels locaux, pris en charge par le budget central des communications, demeurent inchangées.

Progressivement, et cela à partir du 3 août 1992, le standard téléphonique (11) réduira son activité concernant les appels sortants. Il est donc conseillé aux utilisateurs concernés par ces changements de prendre contact rapidement avec leur DPO ou leur secrétariat, qui prendront les mesures nécessaires avec la Division ST. Les groupes visiteurs sont invités à prendre contact avec le bureau des utilisateurs (User's Office).

Les personnes ne possédant pas de privilège d'accès, pourront, pour des appels officiels occasionnels, s'adresser au standard (11) qui après avoir enregistré le nom de la personne, de son chef de groupe et son code budgétaire, établira la communication ; pour faciliter l'établissement de ces données (problèmes d'orthographe, de langue, etc.), le numéro d'identification sera demandé. Dans ce cas, les frais d'opération du standard seront ajoutés au coût de la communication lors de la facturation.

La procédure pour les appels privés reste inchangée.

N.B. Pour tout complément d'information, appeler l'un des numéros suivants : 7315 - 2227 - 4183.

Service du Téléphone
ST/MC

REMINDER

TELEPHONE EXCHANGE

New arrangements have been brought in to improve the service provided by the telephone exchange commissioned in July 1990.

The main aims are to make it easier to have access to long-distance direct dialling, to upgrade the service and, at the same time, to reduce the operating costs of the telephone exchange.

Any users with the necessary authorization from their Division or Group Leaders can contact ST Division (Telephone Service, ext. 7315 or 2227) to be given direct-dialling lines outside the local (0 and 10) areas. All those with such an entitlement will have a PIN code (Personal Identification Number) to ensure that only they can use the phone for long-distance calls.

From 1 September 1992 the cost of all calls outside the local area (0 and 10) will be charged to the users concerned, irrespective of the cost, duration or means used (direct dialling or operator-assisted calls) to obtain numbers.

The approach used in the monthly invoices, approved by the Administrative Liaison Committee, is designed to guarantee clear billing while respecting confidentiality (the last three significant digits will be removed from the phone numbers appearing on invoices).

The portion of the central communications budget hitherto allocated to such expenditure, will be decentralized to the Divisions. Present arrangements for local calls, met out of the central communications budget, are not affected.

From 3 August 1992 onwards, the telephone exchange (11) will gradually cut down on outgoing calls. Users affected by the changes are therefore advised to quickly contact their DPO's or secretarial offices, which will make the necessary arrangements with ST Division. Visitor's groups should contact the User's Office.

For occasional official calls, those who do not have access privileges will be able to use the telephone exchange (11) which will place their calls after noting the name of the caller, group leader and budget code; to make it easier to establish these items (e.g. problems of spelling, language, etc.) the person's identification number will be requested. In such cases the operating costs of the telephone exchange will be added to the charge when the invoice is made out.

Procedures for private calls remain unchanged.

NB. For any additional information, call one of the following numbers: 7315, 2227 or 4183.

Telephone Service
ST/MC

PENSIONATI ITALIANI DELL'INPS

L'INPS ha inviato ad alcuni di voi una domanda di dichiarazione dei redditi, tale domanda fa seguito alla nuova normativa introdotta l'1.2.1991; citiamo il testo:

2) Rilevanza dei redditi sulle pensioni integrate al minimo e sulle pensioni di invalidità spettanti a beneficiari residenti all'estero.

Nei confronti dei residenti all'estero, così come già previsto nei confronti dei residenti in Italia, i redditi degli interessati, assumono rilevanza dal 1° febbraio 1991, ai fini dell'attribuzione dell'integrazione al trattamento minimo di pensione e della corresponsione della pensione di invalidità concessa con decorrenza anteriore all'1.7.1984 a beneficiari di età inferiore a quella pensionabile.

Per effetto di tale rilevanza, le predette prestazioni possono essere, rispettivamente, non attribuite in tutto o in parte oppure sospese nei confronti dei residenti all'estero al pari di quanto già avveniva nei confronti dei residenti in Italia. Ciò, in conseguenze dell'abrogazione dell'art. 9 bis della legge n.

638/83 che escludeva i residenti all'estero dall'applicazione degli articoli 6 e 8 della legge stessa in materia appunto di rilevanza dei redditi ai fini pensionistici.

Ricordiamo ai colleghi che la legge tratta **dell'integrazione al minimo di pensione** e non della parte di pensione corrispondente ai contributi utili per le pensioni quali:

- contributi obbligatori, dovuti dal datore di lavoro
- contributi da riscatto, versati dal lavoratore
- contributi figurativi, riconosciuti ai fini pensionistici
- contributi volontari, versati direttamente dall'interessato.

Consigliamo i colleghi di leggere con estrema attenzione le informazioni accluse alla domanda dell'INPS.

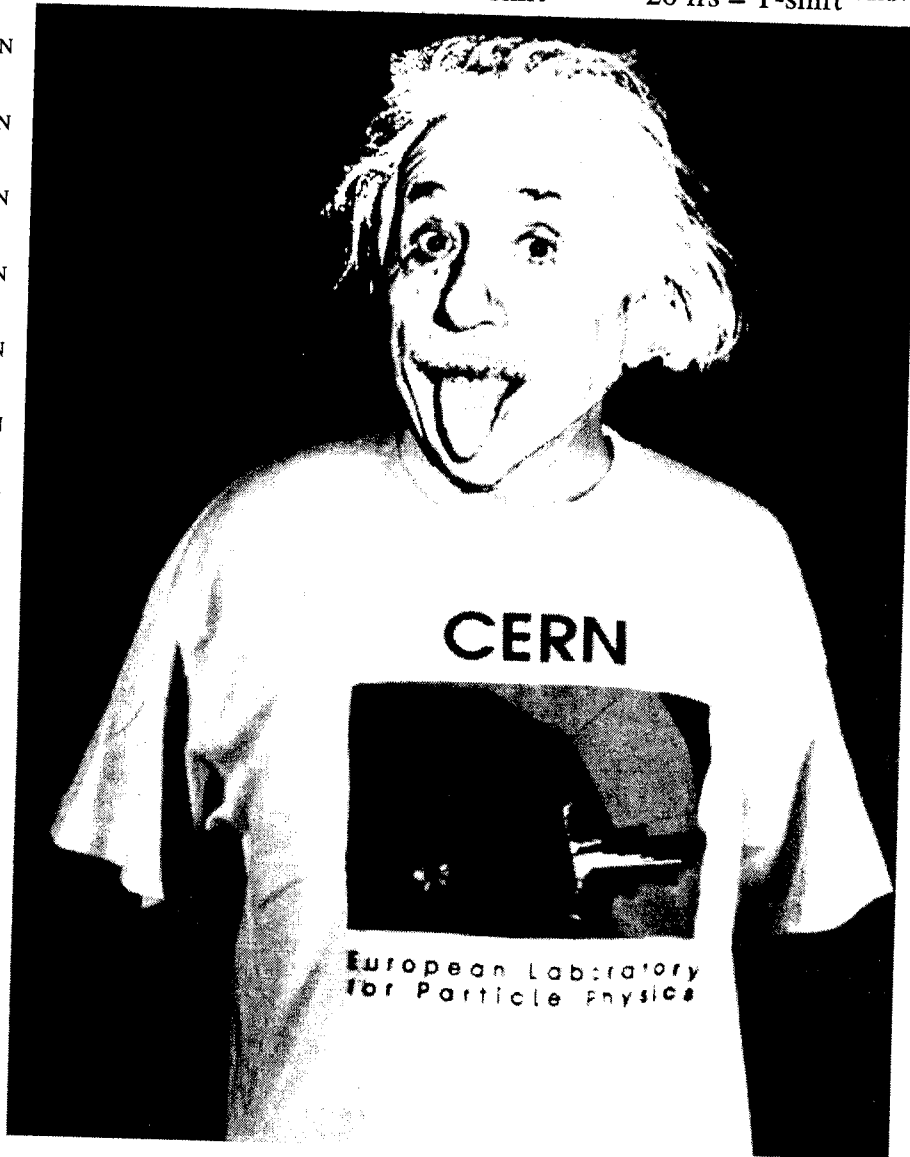
G. Azzoni, PS
tel. 3069/6677

PUT
THE

BIG BANG

ON YOUR

CHEST !



en vente à la réception du CERN, bâtiment 33

available at CERN reception, building 33

CONCERTS PUBLICS DU CERN

C'est avec plaisir que le CERN organise à nouveau cette année un cycle de **cinq** concerts pour sa 33^{ème} saison.

Cette série de concerts ouverts au public et à l'ensemble du personnel se donnera comme les années précédentes dans notre Amphithéâtre, à 20h. précises. Le prix d'**entrée** est fixé à **FrS 15.-** par concert. Les places sont toutes numérotées et réservées. Pour ceux qui désirent participer à l'ensemble des concerts, nous envisageons un **abonnement aux 5 concerts au prix de FrS 65.-**.

PROGRAMME DE LA SAISON 1992 – 1993

Lundi 19 octobre 1992

Mainzer Kammerorchester

Direction : Alfred HELM

G.Ph. Telemann	Suite en La mineur
P.A. Scarlatti	Sonate en Ré majeur
J.S. Bach	5 ^{ème} concerto Brandebourgeois
J.M. Sperger	Quatuor
J.-Ph. Rameau	La Pantomime

Jeudi 19 novembre 1992

English String Quartet

J. Haydn	Quatuor en Ré majeur Op.76
A. Bax	Quatuor No. 1 en Sol majeur
A. Dvorak	4 chansons d'amour "Cypresses"
J. Brahms	Quatuor en La mineur, Op. 51 No. 2

Mercredi 20 janvier 1993

Récital Bernard Demièrre, piano

Les œuvres seront présentées et commentées par le soliste

L. v. Beethoven	Thème varié en Fa majeur
F. Schubert	Sonate en La majeur D. 664
R. Schumann	Deux Novelettes Op.21
C. Debussy	Six Préludes du 2 ^{ème} Livre
F. Chopin	4 ^{ème} Ballade en fa majeur, Op. 52

Mercredi 10 février 1993

Ensemble de Violoncelles

Œuvres de: G.F. Telemann, S. Barber, J. Haydn,
J.F. Dotzauer

Jeudi 18 mars 1993

I Solisti Aquilani

Direction : Vittorio ANTONELLINI

A. Sacchini	Sonate à quatre en Si bémol maj. pour cordes
P. Nardini	Adagio pour cordes en Mi bémol maj.
G. Donizetti	Allegro pour cordes
G. Bottesini	Ellégie et Tarantelle en La min. pour contrebasse et cordes Variations sur " La Sonnambula" de V. Bellini pour contrebasse et cordes
G. Rossini	Sonate en Ré maj. No. 6 pour deux violons, violoncelle, contrebasse et cordes Sonate à quatre en Do maj. No. 3 pour cordes Sonate à quatre en Sol maj. No. 1 pour cordes

Le succès toujours plus grand de cette activité culturelle nous oblige à lancer dès à présent les demandes d'abonnement, pour nous permettre de pallier à un éventuel dépassement de la capacité de l'Amphithéâtre! Dans cette optique, nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir au plus vite votre inscription. Date limite pour les anciens abonnés: **vendredi 30 septembre**. Après cette date, les places non renouvelées seront redistribuées.

La fidélité de nos abonnés étant un précieux encouragement, nous souhaitons vous retrouver toujours aussi nombreux pour vous détendre en famille à l'écoute du magnifique programme de la saison 1992-1993. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à G. ADAM, tél. int. 4813, <13/4006>. Tél. ext. 022/767 4813



Je désire recevoir abonnement(s) à **FrS 65.-** pour la saison 1992-1993.

Nom : Prénom :

Service ou adresse :

Tél. : Code Postal :

Numéro des anciennes places

Je verse la somme de Frs sur le compte " Club de Musique " SBS 751887

Date : Signature :

*A retourner à : G. ADAM / AS/GS, Bât. 33/R008, CERN – 1211 Genève 23
(accompagné d'une copie du versement effectué).*